042-244200630-20261026-2026-DP-025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026
Publication : 26/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE – COPLER

2026-DP-025

Objet : Souscription d'un crédit-relais

Vu la délibération n° 2026-051Bis-CC du 29/04/2026 donnant délégation au Président,

Vu la délibération n° 2026-032-CC du 5/03/2026 validant le budget principal 2026,

Le Président de la CoPLER,

DÉCIDE

DE SOUSCRIRE un crédit-relais auprès du Crédit Mutuel selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 36 mois
- Taux : variable fixe 3.82 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 750 €

Affiché le : 27/10/2026

À Saint Symphorien de Lay,
Le 26/10/2026

Le Président,

Hubert ROFFAT

Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
CoPLER